

PLONGÉE SPORTIVE en PISCINE



Fédération française d'études et de sports sous-marins



Règlement Championnat Départemental Plongée Sportive en Piscine à St Jean de la Ruelle (45) Centre Aquatique de St Jean de la Ruelle Le 24 mars 2019 de 10h00 à 17h00

*Rencontre qualificative pour les championnats de France de PSP
des 11 et 12 mai 2019 à Limoges*

LE SITE :

Centre aquatique - Piscine de Saint Jean de la Ruelle
Rue Charles de Gaulle
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle
La piscine est équipée d'un bassin de 25 m à 6 lignes d'eau.

L'ACCUEIL :

Les clubs sont accueillis le dimanche 24 mars à partir de 9H00 dans le hall d'accueil où une table y est réservée. Le référent ou le chef d'équipe de chacun des clubs se présente à la table d'inscription avec le listing de ses compétiteurs et bénévoles. Il lui est remis, après contrôle de validité, les bracelets d'identification qui doivent être portés, VISIBLES, tout au long de la compétition afin d'être autorisé à accéder au bassin.

Nota bene : Le référent ou le chef d'équipe reste garant de la conformité du dossier d'inscription de l'ensemble des engagés du club et doit être en mesure de présenter le dossier d'un compétiteur à l'organisation tout au long de la compétition. De plus, il est garant de la conformité du matériel des compétiteurs de son club.

Les dossiers d'inscription sont transmis complets en amont de la compétition, par chaque président de club par courrier électronique à Yann VAULTIER (yann.vaultier@albanmuller.com). , **Clôture des inscriptions le 15 mars 2019.**
Le coût de l'inscription s'élève à 5 euros par compétiteur inscrit, paiement par chèque uniquement. Une attestation est remise sur demande.

Et comprenant :

- Fiche d'inscription club.
- Certificats médicaux de moins d'un an, mentionnant la pratique de la PSP en COMPETITION.
- Attestations d'assurance individuelle.
- Cartes de niveau de plongeur scaphandre.
- Licences fédérales 2019.
- Liste des blocs avec TIV dont le chef d'équipe en détient une copie.
- Accord parental pour les mineurs pour cette compétition à Tours.
- Autorisation parental pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur les mineurs.

Lien pour l'inscription :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1S7P-rLRLVCYFxiTybtJf7NNVGVusdEnq6apwOM4U0UA/edit#gid=559498230>

Aucune inscription de club n'est acceptée avec un dossier incomplet.



CENTRE

Comité Régional Centre FFESSM – Commission PSP – Maison des sports de Touraine – 37210 Perçay Meslay



LOIRET | 45

1 / 4

PLONGÉE SPORTIVE en PISCINE



Fédération française d'études et de sports sous-marins



LES VESTIAIRES :

Ils sont accessibles aux porteurs de claquettes. Des casiers sont disponibles dans les vestiaires. Prévoir jeton ou pièce de 1 euro. Les participants mineurs accèdent aux vestiaires accompagnés de leur représentant légal ou désigné. Nous dégageons toute responsabilité quant à la disparition éventuelle d'effets personnels consignés en vestiaire ou au bord du bassin.

LE BASSIN :

Il est accessible après avoir pris une douche et rincé son matériel.

Chaque club se regroupe sur le bord du bassin avec ses bouteilles qu'il dépose sur les tapis mousse mis à disposition à cet effet. Le référent ou le chef d'équipe est garant de la propreté, ayant informé son équipe qu'il est interdit de se nourrir sur le bord du bassin.

LE MATERIEL : PAS DE GONFLAGE SUR PLACE POUR LES BENEVOLES ET POUR LES COMPETITEURS

Chaque club vient avec son propre matériel :

- Bouteille gonflée à 200 bars à l'air de 6 à 12 litres pour les cadets, minimes et benjamins, de 10 à 18 litres pour les autres catégories d'âge.

Nota bene : Un contrôle aléatoire des bouteilles, avec ANALYSEUR D'AIR, peut être effectué par l'organisation, tout au long de la compétition.

- Détendeurs principal et de secours avec manomètre (BOUTON MANO INTERDIT) et direct-système pour les gilets stabilisateurs.
- Tout moyen, provenant du commerce, pour supporter le bloc sur le dos du compétiteur.
- Bi palmes, masque binoculaire, tuba, maillot de bain décent.
- Prévoir éventuellement un vêtement néoprène ainsi que tout équipement facultatif visé par le règlement PSP.

AUCUN GONFLAGE N'EST POSSIBLE SUR PLACE.

LES ARBITRES ET BENEVOLES :

Il est demandé à chaque club participant de venir avec au minimum 1 arbitre qui peut participer à certaines épreuves, en s'inscrivant sur les 2 tableaux compétiteurs et arbitres. Chaque club peut venir accompagner d'un ou plusieurs bénévoles. Ils assurent la sécurité en surface (RIFAP), en profondeur (N2 minimum), en chambre d'appel et en chambre des résultats.

Les blocs seront fournis aux arbitres sans matériel. Il faut prévoir son matériel, gilet stab, détendeur...

Un casse-croute le midi est pris en charge par l'organisation pour tous les arbitres non compétiteurs et compétiteurs.

Les inscriptions des arbitres sont réalisées en ligne avec le lien suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1w9ubTPWzFIAPCRq3b9SbH-KBmynvsyTq_IA-nh8jgYo/edit#gid=1203521133

LES EPREUVES :

- Liste des épreuves proposées :

-  Combiné 100 m,
-  Emersion 23 m,
-  Trial 200 m,
-  Relais mixte 4x50 m Torpédo.



CENTRE

Comité Régional Centre FFESSM – Commission PSP – Maison des sports de Touraine – 37210 Perçay Meslay



LOIRET | 45

2 / 4

PLONGÉE SPORTIVE en PISCINE



Fédération française d'études et de sports sous-marins



Nota bene : En fonction des épreuves, il y aura des catégories Femme, Homme ou Mixte. Seul le Torpédo n'est pas qualificatif pour les Championnats de France 2019.

Le déroulement de la journée est donné à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction de la durée réelle des épreuves.

- Le déroulement :

- ✓ 09:00 - 09:30 : Accueil des clubs et installation
- ✓ 09:30 - 09:50 : Echauffement (ligne d'eau réservée)
- ✓ 09:30 - 09:50 : Briefing arbitres et chefs d'équipe
- ✓ 09:50 - 10:00 : Ouverture du championnat
- ✓ 10:00 - 11:30 : 100 m Combiné
- ✓ 11:30 - 11:45 : Rotation arbitres
- ✓ 11:45 - 12:15 : 23 m Emersion
- ✓ 12:15 - 13:15 : Repas dans la zone repas avec tables et chaises à disposition
- ✓ 13:15 - 13:30 : Echauffement (ligne d'eau réservée)
- ✓ 13:15 - 13:30 : Briefing arbitres et chefs d'équipe
- ✓ 13:30 - 14:40 : 200 m Trial
- ✓ 14:50 - 15:00 : Rotation arbitres
- ✓ 15:00 - 15:30 : Relais 4x50 m Torpédo
- ✓ 15:30 - 16:00 : Rangement matériel / Évacuation du bassin.
- ✓ 16:00 : Podiums et pot de clôture

Le planning des séries, concernant chaque épreuve, est diffusé par courrier électronique en amont de la rencontre au référent ou chef d'équipe de chaque club participant. Il est également affiché sur le panneau prévu à cet effet.

Le planning indique pour l'ensemble des séries de chaque épreuve :

- Le nom de l'épreuve,
- Le numéro de la série,
- La liste des concurrents (identifiant inscrit sur le bracelet remis au début de la compétition),
- Le plot de départ.

Les concurrents doivent se présenter en chambre d'appel avant l'accès au plot de départ.

Chaque concurrent doit connaître son plot de départ et le numéro de la série dans laquelle il doit concourir pour chaque épreuve.

La conformité de la composition des concurrents d'une même série est effectuée par le juge en chambre d'appel.

- Epreuves :

Voir le règlement FFESSM fourni au référent ou chef d'équipe de chaque club à l'inscription ou voir le lien internet https://ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/Reglement_Epreuves_21-09-18.pdf.

LE REGLEMENT de la COMPETITION sélective pour le championnat de France :

Il est conforme au règlement PSP FFESSM :

[https://ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/PSP/Reglement_des_Compétitions_indice_C\(1\).pdf](https://ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/PSP/Reglement_des_Compétitions_indice_C(1).pdf)

Chaque compétiteur, bénévole ou arbitre se conforme au présent règlement et à celui de chaque épreuve.



CENTRE

Comité Régional Centre FFESSM – Commission PSP – Maison des sports de Touraine – 37210 Perçay Meslay



LOIRET | 45

3 / 4

PLONGÉE SPORTIVE en PISCINE



Fédération française d'études et de sports sous-marins



CONTROLE ANTIDOPAGE :

Pour un éventuel contrôle antidopage, les compétiteurs, mineurs ou majeurs, doivent pouvoir présenter une pièce d'identité en cours de validation à l'escorte qui le prend en charge dès la sortie de l'eau et jusqu'à l'Agent de Contrôle anti Dopage.

Les mineurs sont accompagnés par son représentant légal ou personne investie de l'autorité parentale.

Toute personne ne pouvant se présenter au contrôle antidopage est considérée comme positive au contrôle.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la FFESSM.

https://ffessm.fr/recherche_detail.asp?numero=358&origine=Pr%E9sentation